

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2023 – DAF-10

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU JEUDI 04 MAI 2023**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 04 du mois de mai à dix-sept heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni pour la 2<sup>ème</sup> fois à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
1	DAVID	Pierre-Emile				X	HOUBLON	Christine				
2	MERIDAN	Didier	X				CELIGNY	Jean-Luc				
3	DELTA	Edouard				X	BELIA	Georges				
4	BERAL	Olga	X				ELEORE	Jean-Pierre				
5	EUSTACHE	Fred	X				CHALUS	Ary				
6	MOUSSE	Tony	X				BERNADOTTE	Denis				
7	BABEL	Francis	X				LICIUS	Romain				
8	FAIRFORT	Éric				X	BABEL	Fred				
9	ATALLAH	André				X	ISSA	Jean-François				
10	PETRO	Sonia				X	REJON	Philippe				
11	ABELLI	Thierry				X	COËZY	Georget				
12	ABSALON	Kévin				X	SIBA	Denise				
13	ZOZO	Gaby	X				DORVILLE	Murielle				
14	JOSPITRE	Christian				X	BALON	David				
15	OPET	Ghislaine	X				PHILETAS	Christina				
16	VALLUET	Anselme				X	MOUILA	Gladys				
17	BERCHEL	Jean-Marie				X	PIOCHE	Mireille				
18	LANDRY	David				X	ROSEAU	Fabrice				
19	FRAIR	Jules				X	LUTIN	David				
20	DAMO	Jimmy				X	BEAUPERTHUY	Emmery				
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole				X	DI RUGGIERO	Patrick				
22	POMPILIUS	Anaïs				X	DI RUGGIERO	Nicole				
23	EMMANUEL	Félix	X				SAHAI	Serge				
24	BROCHANT	Patrick				X	TARER	Philippe		X		
25	MARICEL	Arthur	X				SAPOTILLE	Jocelyn				
26	COMBES	Yvon				X	BEAUZOR	Lucien				
27	MAES	Jean-Claude				X	ETZOL	Maryse				
28	HEGESIPPE	Jean-Marc				X	TOTO	Joel				
29	MANNE	Éric				X	DANQUIN	Alberte				
30	LUSINE	Jacqueline				X	EMMANUEL	Anaïs				
31	DULAC	Daniel	X				PELAGE	Patrick				
32	ARMOUGOM	Betty	X				LOQUES	Rose-Marie				

	<b>TITULAIRES</b>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<b>SUPPLEANTS</b>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERGIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe		X	DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	ROGERS	Patrick		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain		X	LAROCHELLE	Louis	X	
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel		X	BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon		X	BRESLAU	Nicolas		

**Secrétaire de séance : M. Tony MOUSSE**

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le compte financier unique de l'exercice 2022 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1 101 399.91 € ;
- Un besoin de financement de l'investissement de 1 033 487.75 €.

Section de fonctionnement	Montant
<b>A</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	516 481,41
<b>B</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	584 918,50
<b>C</b> Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	1 101 399,91
<b>Section d'investissement</b>	
<b>D</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-2 001 621,77
<b>E</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-3 121 706,52
<b>F</b> Solde d'exécution de la section d'investissement NF = D+E, précédé de + ou -	-5 123 328,29
<b>G</b> Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	4 089 840,54
<b>H</b> Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de	-1 033 487,75

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement.

Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement du CFU étant positif, il peut être affecté soit en réserves (compte 1068) tout ou partie de ce résultat prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit en report à nouveau (compte 002).

Il y a lieu de constater un besoin de financement à la section d'investissement, toutefois, le résultat de clôture de la section de fonctionnement est affecté en recette, au compte 002 de la section de fonctionnement pour un montant de 895 811.16€ et en recette, au compte 1068 de la section d'investissement pour un montant de 205 588.75€.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est enregistré en dépense au compte 001 de la section d'investissement.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1 ;

**Vu** l'instruction budgétaire comptable M57 ;

**Vu** la délibération n°DEL-2023-DAF-09 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2022 voté par le Comité syndical au cours de sa séance du 04 mai 2023 ;

**Vu** l'état des restes à réaliser transmis à Monsieur le préfet le 13 avril 2023 et à Monsieur le comptable public de l'agglomération de Cap Excellence au terme de l'exercice budgétaire 2022 ;

Considérant l'excédent de la section de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2022 de 1 101 399.91 €,

Considérant le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2022 de - 5 123 328.29 €,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	22
Abstentions	0
Voix contre	0

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'affecter en recette à la section de fonctionnement, au compte 002, la somme de 895 811.16 € et à la section d'investissement, au compte 1068 la somme de 205 588.75€

**Article 2 :** de donner pouvoir au Président pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le lundi 15 mai 2023  
Président  
DULAC Daniel

